

Taux de rétrocession de l'impôt des frontaliers, combien de temps encore ?

Jacques-André Aubry (PDC)

En juin 2015, le peuple jurassien refusait la taxation à la source pour les travailleurs frontaliers.

Entre 2018 et 2020, successivement les cantons de Neuchâtel, Jura, Vaud et Valais, au travers de quatre interventions parlementaires acceptées en plénum, soit deux motions, une résolution interpartis et une initiative, ont manifesté leur volonté que la Confédération renégocie avec la France le taux de rétrocession historique de 4.5%.

En 2020, le Conseil fédéral, sous la présidence de Mme Simonetta Sommaruga, s'était engagé à entreprendre des discussions avec la France, et négocier le taux désuet et inapproprié de 1983. Sachant que de nombreux argumentaires prônent un taux d'au moins 9% (soit environ 45 à 50 millions pour notre canton dont 80% pour les caisses communales).

A ce jour, les huit cantons signataires attendent avec impatience et un brin d'agacement, que ce dossier soit enfin traité.

Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

1. **Le Gouvernement jurassien dispose-t-il d'un calendrier et d'une réponse de la part de la Confédération au sujet de ce dossier ?**
2. **Le Gouvernement jurassien peut-il le cas échéant s'associer aux sept autres cantons, afin d'obtenir une réponse et un engagement ferme de la Confédération ?**

Jacques-André Aubry (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Mathieu Cerf (PDC)
- Serge Beuret (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- Marcel Meyer (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Anne Froidevaux (PDC)
- Anne-Lise Chapatte (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)
- Magali Voillat (PDC)

Intervention déposée officiellement le 30 mars 2022

Documents annexés

- 2022-03-31_14-20-28-897.pdf

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No

Taux de rétrocession de l'impôt des frontaliers, combien de temps encore?

En juin 2015, le Peuple jurassien refusait la taxation à la source pour les travailleurs frontaliers.

Entre 2018 et 2020, successivement les cantons de Neuchâtel, Jura, Vaud et Valais, au travers de quatre interventions parlementaires acceptées en plénum, soit deux motions, une résolution interpartis et une initiative, ont manifesté leur volonté que la Confédération renégocie avec la France le taux de rétrocession historique de 4.5%.

En 2020, Le Conseil Fédéral, sous la Présidence de Mme Simonetta Sommaruga, s'était engagé à entreprendre des discussions avec la France, et négocier le taux désuet et inapproprié de 1983. Sachant que de nombreux argumentaires prônent un taux d'au moins 9% (soit environ 45 à 50 millions pour notre Canton dont 80% pour les caisses communales).

A ce jour, les huit cantons signataires attendent avec impatience et un brin d'agacement, que ce dossier soit enfin traité.

Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

1. Le Gouvernement jurassien dispose-t-il d'un calendrier et d'une réponse de la part de la Confédération au sujet de ce dossier ?
2. Le Gouvernement jurassien peut-il le cas échéant s'associer aux sept autres cantons, afin d'obtenir une réponse et un engagement ferme de la Confédération ?

Delémont, le 30.03.2022

* J
y F. M. 1912

J. Chapate
J. Chapate

A. L. Chap $\approx$ He

Anne Friedlaender

le 30.03.2022


O. Gelfand

V. Eschmann
V. ESCHMANN

S. Thevilld

6/1/2008 CORSET
off
of Nathan
Harold Meyer

Stud
B. Studer

Aubry Jacques-André

J. Suck
J. Suck

W. Miller
4. 11. 1964

Blum
S. Bourget

Podjura - Rue de la Prefecture 1 - 2800 Québec - Tel: 514/422-8020 - info@podjura.ca - www.podjura.ca

